



**BUREAU  
VERITAS**

Bureau Veritas **Services**

## **LA PENIBILITE AU TRAVAIL**

*Répondre aux enjeux organisationnels, sociaux et économiques liés à la pénibilité au travail*

### **CONTEXTE**

La Loi du 9 novembre 2010 a introduit et définit la notion de "pénibilité au travail": Exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur sa santé

Pour prévenir les risques pour la santé des travailleurs, la réglementation a introduit de nouvelles exigences pour l'employeur :

- **La prise en compte de la pénibilité au travail au titre des risques professionnels** (intégration de la pénibilité au travail dans les principes généraux de prévention, définition de facteurs de risques).
- La mise en place **d'une fiche d'exposition** des salariés exposés aux facteurs de pénibilité qui les suit tout au long de leur carrière professionnelle.
- L'obligation de négociation/mise en place d'un accord ou d'un **plan de prévention de la pénibilité** dans les entreprises concernées avant le 31/12/2011.<sup>1</sup>

### **NOTRE OFFRE**

Pour vous accompagner dans la prise en compte de la pénibilité au travail dans votre entreprise, Bureau Veritas propose un ensemble de services :

- **Diagnostic d'assujettissement "Pénibilité au travail"** : avis sur l'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité comprenant une étude documentaire, visite sur site et audit des activités, proposition de seuils adaptés à vos activités pour les dix facteurs de pénibilité, définition des conditions d'exposition, détermination du pourcentage de salariés exposés/effectif global, remise d'un rapport
- **Assistance à la réalisation d'un plan de prévention de la pénibilité au travail** : sur la base du diagnostic d'assujettissement, proposition de mesures de prévention/protection adaptées à l'entreprise/établissement visant à supprimer/limiter les facteurs de risque identifiés
- **Information/formation** à la prévention de la pénibilité au travail

---

<sup>1</sup> Ce dispositif concerne les entreprises ou EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel ou Commercial) qui emploient au moins 50 salariés, ou appartenant à un groupe dont l'effectif comprend au moins 50 salariés, dont au moins 50% de salariés sont exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité.